

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 54
Membres absents : 24
Procurations : 12

Séance du 21 février 2024
L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 21 du
mois de février, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 15/02/2024
Date de transmission : 27/02/2024
Date de mise en ligne : 28/02/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GARNIER Fabienne, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme GOEPFERT Sylvie, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, Mme BACH Céline (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), Mme CAZES Hélène, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à M. CAPON Patrick), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, Mme KUNTZ Valérie, Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. MILINTENDA Carmelo), M. PISARONI Gabriel (pouvoir à Mme FERRANDEZ Françoise), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna (pouvoir à M. KASTLER André), M. SCHACHER Francis (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. SCHICKLIN Julien, M. SCHMITTER Bernard (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. TURRI Pascal, M. WIEDERKEHR Denis

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

14^{ème} QUESTION

Acquisition de terrains destinés à la création d'un Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) au sein de la Petite Camargue Alsacienne (DELIBERATION n° 2024-016)

Mmes CHOQUET Sylvie, FRANCOIS Christine, ROSSE Christiane, et MM. KNIBIELY Philippe, ADRIAN Daniel, DELMOND Max, MEYER Jean-Paul, ne prennent pas part au vote.

La Petite Camargue Alsacienne ne dispose pas, actuellement, d'une Maison de la Nature dédiée mais simplement d'un lieu d'accueil, d'informations, d'exposition et de détente au sein de la maison éclusière et des bureaux situés dans la pisciculture au cœur du site. Cet espace d'accueil et d'informations des visiteurs manque de visibilité et est géographiquement éloigné des points d'accès du site. C'est dans ce cadre que le projet d'une nouvelle porte d'entrée pour la Réserve Naturelle et d'un Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) est né.

Le projet d'une nouvelle porte d'entrée pour la Réserve Naturelle et d'un CINE vise à offrir à la Petite Camargue Alsacienne et au territoire, un relais éducatif, pédagogique, touristique et scientifique. Il s'agira d'un nouveau lieu de vie pour les citoyens, de convivialité et d'échange mais aussi d'un pôle d'attractivité sur les thématiques et problématiques liées à la nature et l'environnement.

Ce projet ayant une dimension territoriale et un rayonnement communautaire, il est proposé que Saint-Louis Agglomération porte cette opération au titre de ses compétences liées à la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, au développement touristique ainsi qu'à l'aménagement de l'espace communautaire. Saint-Louis Agglomération a ainsi d'ores et déjà identifié cette opération au titre des projets inscrits au PTRTE et dans son projet de PPI.

Les parcelles concernées par ce projet, cadastrées section 10 n° 613 et n° 612 et d'une contenance totale de 36,33 ares, se situent 2 rue de Strasbourg à Saint-Louis, ont été acquises par la Ville de Saint-Louis par voie d'expropriation. Elles se trouvent sur l'axe de circulation Bâle/Strasbourg et font la liaison entre l'axe routier et la Réserve Naturelle. Celles-ci sont facilement accessibles par les transports individuels, par les cyclistes grâce aux pistes cyclables convergentes et sont desservies par les transports publics.

Pour mener cette opération, il est proposé en premier lieu que Saint-Louis Agglomération rachète à la Ville de Saint-Louis lesdites parcelles que cette dernière avait identifié comme stratégiques afin d'offrir à la Petite Camargue Alsacienne et à son projet de CINE une ouverture et une visibilité dont ils ne bénéficient pas jusqu'à présent.

Ces parcelles ont été évaluées par la Direction de l'immobilier de l'État (avis du 12 décembre 2023) à une valeur de 587 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10%. A titre de contribution au projet, la Ville de Saint-Louis propose la vente des parcelles susmentionnées à Saint-Louis Agglomération pour un prix de 87 000 €.

Pour respecter les conditions légales d'une cession à de telles conditions préférentielles, l'acte de cession comprendra une restriction au droit de disposer des biens, constituée par une obligation de les acquérir pour la construction d'une nouvelle porte d'entrée pour la Réserve Naturelle et d'un CINE au profit de la Petite Camargue Alsacienne dans un délai maximum de 10 ans.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'acquisition des parcelles situées 2 rue de Strasbourg, cadastrées section 10 n°612 d'une contenance de 16,33 ares et n°613 d'une contenance de 20 ares par Saint-Louis Agglomération moyennant le prix de 87 000€ hors droits et frais inhérents à l'acte de cession demeurant en sus à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les avant-contrats, contrats et actes nécessaires à cette opération ainsi que tout acte y afférent ;

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 26 février 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

